



divorce / abandon du domicile

Par **lasoute**, le **14/08/2009** à **02:16**

Bonjour,

depuis 6 mois je suis séparé en accord avec mon (ex) épouse. je vis maintenant dans une ville très proche, mais je n'ai fait aucune démarches de séparation officielle. Elle est meme cautionnaire de mon nouveau logement et m'a aidé à déménagé en compagnie de mes enfants.

Je ne sais pas encore ce que va devenir la suite mais comme je la sens de plus en plus agressive, je me pose des questions sur cette situation. peut-elle invoquer un abandon de famille ou de domicile conjugal, meme si elle en a été d'accord et l'instigatrice? quels risques j'encours et dans ce cas que dois-je faire?

Merci d'avance de votre aide et de votre réponse.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **14/08/2009** à **08:36**

[fluo]Ordre des Avocats du Barreau de Castres[/fluo]

57 rue Hotel de Ville, 81100

Téléphone 05 63 59 21 08

[fluo]Ordre des Avocats du Barreau d'Albi [/fluo]

Maison de l'avocat

3, place du Palais

81000 ALBI

Permanence à la bibliothèque des Avocats (Tribunal de Grande Instance) :

2 lundis après midi par mois.

Tél : 05 63 54 85 90

Bonjour, contactez l'Ordre des Avocats le plus proche de votre domicile pour une consultation juridique gratuite avec un avocat, vous serez fixé sur votre situation, courage à vous, bonne journée